

La

# DÉLINQUANCE SEXUELLE

au Québec :

À la recherche de solutions

CONSULTATION  
PUBLIQUE

cybersurveillance

registre révélateur

réhabilitation

réinsertion

tolérance zéro

prévention

sensibilisation



Délinquance sexuelle au Québec : À la recherche de solution

# **RAPPORT DE CONSULTATION**

Présenté par Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière et  
porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique

## Table des matières

<b>Mot de la députée</b>	5
<b>Déroulement de la consultation</b>	6
<b>État de la situation</b>	
• Les statistiques de la criminalité	7
• Un registre révélateur	8
• Le côté sombre d’Internet	9
<b>Constats et témoignages</b>	
• Augmentation du nombre de cas d’agressions sexuelles	10
• Le manque de ressources	11
• Internet et l’émergence de la pédophilie de salon	12
<b>Enjeux et recommandations</b>	
• La vérification systématique des antécédents	13
• La prévention auprès des parents	14
• L’éducation chez les jeunes	14
• La responsabilité des fournisseurs d’Internet	15
• L’augmentation des effectifs policiers	16
• Un registre québécois des délinquants sexuels	17
• Le suivi thérapeutique pour les délinquants sexuels en prison	18
• Des conditions plus strictes de libérations conditionnelles	18
• La castration chimique	19
• L’imposition de peines plus sévères ou minimales	20
• La réhabilitation	20
<b>Conclusion</b>	22
<b>Liste des recommandations</b>	23
<b>Liste des rencontres</b>	24

## Mot de la députée

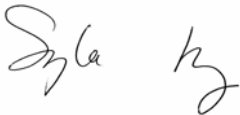
C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai rencontré, au cours des derniers mois, un grand nombre d'intervenants et de spécialistes et que j'ai recueilli de nombreux commentaires de citoyens dans le cadre de la consultation. Il est maintenant temps de rendre compte de nos résultats.

Tout au long de cette consultation, j'ai senti ce désir très fort de la part de l'ensemble de la société québécoise de s'attaquer à cet enjeu important qui a pris beaucoup d'ampleur au cours des dernières années. La délinquance sexuelle est un problème grave qui fait partie des formes de criminalité suscitant le plus d'inquiétude dans la population.

Je crois donc, à la lumière des résultats que nous avons recueillis, qu'il est de notre devoir, en tant que représentants élus de la population, de trouver et de proposer des solutions afin de combattre ce problème, de prévenir les comportements délinquants et de rassurer la population face à la menace que représentent certains délinquants sexuels.

Tant par le biais de commentaires sur le site Internet de la consultation que lors des rencontres particulières, les citoyens, les groupes et les experts m'ont fait part de leurs avis, leurs idées et leurs inquiétudes. L'intérêt et la rigueur exemplaire dont ils ont fait preuve m'ont beaucoup aidée et ont grandement contribué aux recommandations que contient ce rapport. Toutes les personnes rencontrées, même celles qui initialement s'étaient montrées sceptiques face à l'utilité de cette consultation, ont salué la rigueur et le sérieux de notre démarche.

Je tiens donc à remercier tous les citoyens qui m'ont fait parvenir leurs commentaires et qui ont communiqué avec moi tout au long de ce processus rigoureux. Je veux aussi remercier les groupes impliqués de près ou de loin dans le traitement et le suivi des délinquants sexuels ou la prévention de la délinquance sexuelle. Enfin, je veux dire un gros merci à tous les experts qui m'ont généreusement fait profiter de leur grande expertise et qui n'ont pas hésité à s'impliquer dans l'exercice que je leur proposais.



Sylvie Roy

Porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique

## **Déroulement de la consultation**

Le 24 janvier 2008, l'opposition officielle a rendu public le document de travail et mis en ligne le site Internet de la consultation. Des commentaires nous furent acheminés, par des citoyens désirant se faire entendre, directement par l'entremise du site tout au long de notre démarche. La consultation en ligne s'est étendue du 24 janvier au 25 avril 2008 et les rencontres du 24 janvier au 21 mai 2008.

Il y a eu de nombreuses rencontres particulières avec des groupes d'intervenants en matière de délinquance sexuelle, de même qu'avec des psychiatres, des criminologues, des sexologues et des médecins. Lors de ces entretiens, les idées initiales que l'opposition officielle avait avancées pour lancer le débat ont été passées en revue tout en écoutant avec attention ce que les groupes ou experts avaient à en dire. Un effort particulier a été fait aussi pour rencontrer des intervenants du plus grand nombre de régions possibles du Québec.

Le document de consultation avait identifié 12 idées de départ dans le document de consultation que les citoyens ont été appelés à commenter s'ils le désiraient. Lors de chacune des rencontres avec les intervenants du milieu, nous nous sommes efforcés de les reprendre, dans la mesure où nous choissions quelles questions étaient pertinentes à quel intervenant afin d'avoir leur avis sur chacune d'entre elles.

Au total, une vingtaine de rencontres ont eu lieu sur une dizaine de jours. Les incompatibilités d'horaires avec les différents intervenants expliquent que la consultation se soit étalée sur près de trois mois. Nous voulions également laisser suffisamment de temps aux citoyens et aux intervenants désirant communiquer avec nous ou nous faire parvenir leur point de vue.

## État de la situation

### Les statistiques de la criminalité

Entre 1996 et 2006, le nombre de crimes sexuels a bondi de 57 % au Québec, passant de 3 258 infractions à 5 109 par année. Depuis l'an 2000, chaque année a connu une augmentation significative de la délinquance sexuelle. Pendant ce temps, toutes les autres provinces canadiennes ont connu une baisse de la criminalité sexuelle qui, dans l'ensemble du Canada, a globalement diminué de 26 %. Le taux canadien de crimes sexuels (par 100 000 habitants) est passé en 10 ans de 89 à 68, alors que celui du Québec est passé de 44 à 67. Si la tendance se maintient, le Québec dépassera la moyenne canadienne en 2007-2008. (Voir tableau 1)

Tableau 1

#### Évolution des crimes sexuels au Canada de 1996 à 2006

Province	Nombre (1996)	Nombre (2006)	Variation (%)	Taux par 100 000 hab. (1996)	Taux par 100 000 hab. (2006)
Canada	27 762	22 136	- 26 %	89	68
Québec	3 258	5 109	+ 57 %	44	67
Ontario	9 366	7 051	- 33 %	83	56
Terre-Neuve	801	342	- 134 %	140	67
Île-du-Prince-Édouard	165	66	- 150 %	120	48
Nouvelle-Écosse	1 151	804	- 43 %	122	86
Nouveau-Brunswick	986	499	- 98 %	129	67
Manitoba	1 438	1 273	- 13 %	126	108
Saskatchewan	1 462	1 229	- 19 %	143	125
Alberta	2 999	2 144	- 40 %	108	64
Colombie-Britannique	4 612	3 218	- 43 %	120	75
Yukon	89	61	- 46 %	283	195
T-N-O / Nunavut	435	340	- 28 %	653	468

**Source :**

Statistiques Canada, Statistiques de la criminalité 1996 - 2006.

Le taux de crimes violents au Québec ne cesse aussi d'augmenter depuis une décennie. Par 100 000 habitants, il est passé de 655 en 1996 à 756 en 2006, ce qui représente une augmentation de 15,4 % en 10 ans. Non seulement s'agit-il d'une hausse marquée, mais il s'agit de la plus grande augmentation depuis 10

ans, toutes provinces confondues. Pendant ce temps, le Canada a globalement stabilisé ce taux et l'Ontario a ramené celui-ci au même niveau que celui du Québec, connaissant une diminution de 16 % sur 10 ans.

Tableau 2

### Les taux de crimes violents (ou contre la personne) par 100 000 habitants

Évolution sur 10 ans (1996-2006)						
	1996	2000	2004	2006	Variation - nombre	Variation - %
Québec	655	718	725	756	+101	+15,4 %
Ontario	901	887	754	756	-145	-16,0 %
Canada	973	982	946	951	-22	-2,3 %
États-Unis	636	506	463	475	-161	-25,3 %

**Sources :**

- Statistiques de la criminalité au Canada 1996, Centre canadien de la statistique juridique - Statistique Canada, 1997.
- Statistiques de la criminalité au Canada 2000, Centre canadien de la statistique juridique - Statistique Canada, 2001.
- Statistiques de la criminalité au Canada 2004, Centre canadien de la statistique juridique - Statistique Canada, 2005.
- Statistiques de la criminalité au Canada 2006, Le Quotidien - Statistique Canada, 2007.
- 2006 Preliminary Annual Uniform Crime Report, Department of Justice - Federal Bureau of Investigation (FBI), 2007.
- Crime in the United States 2005, Department of Justice - Federal Bureau of Investigation (FBI), 2006.

Les cas comme ceux de Clermont Bégin, Yves Plante, les cyberprédateurs ou l'organisation de réseaux de pédophiles à Montréal illustrent une réalité bien sombre au Québec : il y a une résurgence de la délinquance sexuelle, laquelle augmente depuis plus de 10 ans, alors que partout ailleurs au Canada elle est en baisse. Il s'agit d'une tendance lourde et très significative, comme l'illustre le tableau 1. De façon plus large, il y a également une lente augmentation du taux de crimes violents alors que celui-ci s'est stabilisé ou a diminué ailleurs sur le continent Nord-Américain, comme l'illustre le tableau 2.

### Un registre révélateur

Le registre canadien des délinquants sexuels existe depuis le début de l'année 2005. Tout criminel condamné pour crime sexuel y est inscrit. Au Québec, il y a présentement 2 356 personnes qui y figurent, ce qui correspond à environ une personne sur 3 300 en seulement 2 ans et demi d'existence. Cela n'inclut toutefois pas tous les crimes qui ont été commis avant l'année 2005, ce qui laisse très certainement croire que le nombre de délinquants sexuels est beaucoup plus important.

Seulement pour l'année 2007, il y a 607 nouveaux sujets inscrits au registre, alors qu'il y en a eu 731 pour l'année 2006.<sup>1</sup> Il est raisonnable de croire qu'il y aura une augmentation du nombre d'inscriptions par rapport à l'an passé, ce qui traduit bien la tendance actuelle du Québec en matière de délinquance sexuelle.

## **Le côté sombre de l'Internet**

La pornographie est devenue bien plus accessible depuis l'avènement de l'Internet et ses effets négatifs n'ont pas tardé à se faire voir. Sur les 420 millions de pages pornographiques qu'on retrouvait sur le Web à la fin de l'année 2004, environ 80 millions (20 %) contenaient de la pornographie infantile<sup>2</sup>. De plus, c'est un enfant sur cinq âgé entre 10 et 17 ans qui a déjà été sollicité sur l'Internet pour des faveurs sexuelles<sup>3</sup>.

Il y a donc lieu de se demander si nous avons perdu le contrôle et ce que nous devons faire dans ce cas pour contrer le fléau de la pornographie infantile et la sollicitation en ligne. L'opposition officielle conçoit qu'il s'agit d'un phénomène mondial et que des actions doivent être menées en collaboration avec d'autres pays, mais il importe avant tout de contrer la délinquance sexuelle présente sur le territoire du Québec.

---

<sup>1</sup> Chiffres obtenus par une demande d'accès à l'information faite à la Sûreté du Québec.

<sup>2</sup> National Center for Missing and Exploited Child, 2006

<sup>3</sup> Norland, Rod. The Web's Dark Secret, Newsweek, 19 mars 2001

## **Constats et témoignages**

Les discours que nous avons entendus de la part des différents intervenants comportent des similitudes que nous nous devons de rapporter ici. Au fil des rencontres, nous avons pu remarquer que plusieurs constats étaient partagés par bon nombre de groupes ou d'experts, de même que par les citoyens.

### **Augmentation du nombre de cas d'agressions sexuelles**

Au cours de la consultation, différentes interprétations des statistiques ont été faites par les différents groupes. Ainsi, les représentants du milieu policier que nous avons rencontrés semblent assez convaincus qu'il y a eu augmentation du nombre de crimes violents au Québec au cours des dernières années. Ils reconnaissent également qu'il peut y avoir eu une hausse de la dénonciation des crimes sexuels, mais le nombre de dossiers d'agressions sexuelles a lourdement augmenté avec le temps, ce que tendent à démontrer aussi les statistiques compilées par Statistiques Canada.

D'un autre côté, pour des groupes d'intervenants comme l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle ou le Centre jeunesse de Trois-Rivières, cette augmentation du nombre de condamnations ne signifie pas nécessairement une augmentation du nombre d'agressions sexuelles. La principale cause de cette augmentation, selon eux, est la hausse des dénonciations, puisque le phénomène en question est plus connu et clairement inacceptable pour la population. Il y aurait au Québec un certain avant-gardisme sur cette question qui nous permet d'en parler plus librement.

### ***Une pression grandissante sur les épaules des professionnels***

Malgré tout, les personnes rencontrées s'entendent sur un point : il y a eu, au cours des dernières années, une augmentation impressionnante de leur charge de travail. Les représentants de l'Institut Philippe-Pinel nous ont confirmé, tout comme les professionnels en pratique privée tels le D<sup>r</sup> Édouard Beltrami ou le D<sup>r</sup> Michel Campbell, que le nombre de cas qu'ils ont à traiter ne fait qu'augmenter.

## **Le manque de ressources**

Un autre constat fait par la quasi-totalité des intervenants est celui du manque de ressources en matière de prévention, de traitement et de suivi des délinquants sexuels.

### ***Les policiers***

Le constat du milieu policier est clair : le nombre d'effectifs policiers spécialisés en délinquance sexuelle n'a pas suivi l'explosion des dossiers en cette matière. Il y a un grand manque de ressources et de nouveaux effectifs sont indispensables afin d'adopter de nouvelles mesures pour lutter contre la délinquance sexuelle. Le cas plus particulier de la cybercriminalité est frappant : au Québec, il n'y a que 8 personnes qui travaillent à temps plein sur les dossiers de cybercriminalité sexuelle, alors qu'il y en a plus d'une centaine en Ontario. Les ressources sont minces pour lutter contre le cybercrime. Sans procureur spécialisé et sans escouade intégrée du même type que celle pour la contrebande, il est difficile de lutter efficacement contre ce fléau.

### ***Les professionnels***

Il en est de même chez les professionnels qui traitent les délinquants : il y a un grand manque de spécialistes et la relève est plutôt rare. L'Institut Philippe-Pinel fonctionne déjà à pleine capacité et peine à suffire à la nouvelle demande. Il en est de même pour la clinique de traitement des troubles sexuels de Robert-Giffard qui est à pleine capacité. En matière de réinsertion sociale, le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) et l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) voient leur charge de travail augmenter sans que le nombre de spécialistes disponibles ne suive.

### ***Les agents correctionnels***

Enfin, le syndicat des agents de la paix en services correctionnels (SAPSCQ) note aussi que la réhabilitation relève plus du mythe que de la réalité dans les prisons québécoises. Sans traitement, sans thérapie pour les délinquants sexuels en détention, il n'y a aucun effet bénéfique à les isoler tous ensemble, bien au contraire. Par contre, la situation serait différente avec de véritables ressources assurant une amorce de traitement avant leur réinsertion sociale.

## **Internet ou l'émergence de la pédophilie de salon**

Le constat qui a été le plus important, et ce de façon incontestable, demeure l'avènement de l'Internet comme outil pour les délinquants sexuels. Les nombreuses rencontres avec des professionnels oeuvrant auprès des délinquants nous ont convaincus, mais également inquiétés : la surconsommation de matériel pornographique sur Internet peut développer des déviations chez certains individus et, à terme, favoriser le passage à l'acte. Les consommateurs de pornographie juvénile dans le confort de leur salon ne réalisent pas qu'ils commettent réellement un acte criminel.

Prenons le cas d'une personne ayant potentiellement des déviations sexuelles, s'il n'avait pas d'accès facile à de la pornographie, il risquerait de ne pas développer sa dépendance aussi rapidement. En conséquence, la très grande offre de pornographie juvénile induit plus de délinquants potentiels. Tous les spécialistes rencontrés traitent actuellement des individus que la consommation de pornographie sur Internet a conduits sur le chemin de la délinquance.

Un autre effet de l'Internet se situe au niveau des jeunes. Ces derniers savent bien que s'ils sont approchés par un inconnu dans un parc, c'est dangereux, mais « chatter » ou se dénuder devant une webcam dans le confort de leur chambre n'est pas pour eux aussi menaçant. C'est dans ces cas qu'Internet dédouane le passage à l'acte et ouvre un espace infini que les jeunes et les pédophiles croient confidentiel.

L'Internet permet « l'érotisation du défendu » et supprime les barrières physiques qui se dressent naturellement entre une personne et son désir délinquant. Pour cette personne qui développe une délinquance, Internet est donc un système très insidieux, très progressif, où rien ne l'empêche, dans l'immédiat, de visionner du matériel pornographique.

Avec l'avènement d'Internet, il y a donc une nouvelle donnée qui a pour effet d'augmenter le nombre potentiel de prédateurs sexuels. Cet état de fait a été corroboré par le coordonnateur du module de cybercrime de la SQ. Il en veut pour preuve l'augmentation de possession de matériel illégal et du leurre d'enfants. Pour la plupart des spécialistes rencontrés, il ne fait aucun doute qu'il faut combattre ce facteur de risque supplémentaire, tant par la sensibilisation que par la répression.

## Enjeux et recommandations

Dans l'ensemble, les idées mises de l'avant par l'opposition officielle ont reçu un accueil très favorable, même celles qui, de prime abord, semblent un peu plus controversées. Certaines se sont avérées plus pertinentes que d'autres, mais globalement, nous avons ciblé les bons enjeux.

### La vérification systématique des antécédents

Il semble que cette pratique soit déjà répandue dans bon nombre d'organismes publics et privés, mais qu'il y ait encore des failles très importantes. Il y a de nombreux incitatifs à procéder à la vérification des antécédents de ceux qui travaillent auprès des enfants, mais aucune obligation.

Nous savons que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport procède déjà à la vérification systématique des antécédents du personnel enseignant et non-enseignant travaillant directement avec des enfants et des adolescents. Il serait peut-être pertinent d'étendre cette obligation à tous les organismes publics et privés, oeuvrant auprès des enfants.

Des intervenants auprès des enfants ont tenu à nous mettre en garde : il ne faut pas considérer cette mesure comme un remède miracle, ce qui pourrait amener un faux sentiment de sécurité si elle n'est pas accompagnée d'autres actions en prévention. Nous ne prétendons pas tout régler par la vérification systématique des antécédents judiciaires, car cette mesure ne vise, en effet, qu'à se protéger des personnes ayant déjà été reconnues comme des délinquants sexuels. Néanmoins, il s'agit d'un incontournable et d'une question de sécurité pour nos enfants.

Si cette pratique est déjà largement répandue, il faut la systématiser pour tous les organismes qui interviennent auprès des enfants.

---

#### Recommandation :

**« Procéder à la vérification systématique des antécédents des personnes travaillant de façon bénévole ou rémunérée dans un organisme public ou privé oeuvrant auprès des enfants »**

---

## La prévention auprès des parents

La prévention auprès des parents a fait l'unanimité auprès des groupes et des professionnels consultés. Il est déplorable qu'au Québec il n'y ait pas de programme global de sensibilisation auprès des parents et les groupes rencontrés nous ont encouragés à faire de cette proposition une priorité, en mettant surtout l'accent sur la prévention de la violence chez les jeunes.

---

### Recommandation :

**« Mettre en place une vaste campagne de sensibilisation récurrente sur les agressions sexuelles auprès des parents »**

---

La très grande majorité des agressions sexuelles sont intrafamiliales ou commises par des personnes de l'entourage immédiat de la victime, d'où l'importance de l'éducation des jeunes et des parents. La sensibilisation face au danger que représentent des comportements à caractère sexuel déviants doit devenir une prémisses importante à toute autre action en matière de lutte à la délinquance sexuelle. Non seulement faut-il une vaste campagne récurrente de prévention auprès des parents, mais aussi des publicités-choc inspirées des campagnes contre la violence conjugale ou l'alcool au volant afin d'assurer un effet dissuasif très important.

## L'éducation chez les jeunes

Les intervenants rencontrés sont unanimes : il est impératif de faire de la prévention dans les écoles auprès des jeunes afin de contrer la violence et les agressions sexuelles. De façon plus pointue, c'est à partir du deuxième cycle du primaire que cela devrait se faire d'après plusieurs psychiatres reconnus en la matière.

---

### Recommandation :

**« Sensibiliser les jeunes aux agressions sexuelles dès le second cycle du primaire »**

---

Si de nombreux organismes communautaires travaillent très fort en prévention, quelques groupes déplorent qu'il n'y ait rien au niveau national pour chapeauter ces initiatives. Il n'y a pas de doute que le gouvernement devrait veiller à ce qu'une vaste campagne de sensibilisation soit mise sur pied dans les

écoles primaires afin d’informer et d’éduquer les jeunes du 2<sup>e</sup> cycle sur la violence et les agressions sexuelles.

Comme tous les professionnels oeuvrant en délinquance sexuelle nous l’ont fait remarquer, il faut plus d’éducation à ce niveau chez les jeunes et celle-ci doit se faire dès le second cycle du primaire. Comme il n’y a pas de programme global de prévention de la délinquance sexuelle dans les écoles, il y a lieu d’en instaurer un afin de mettre en garde nos enfants et de leur apprendre à mieux faire face aux dangers d’Internet et des leurres d’enfants.

## **La responsabilité des fournisseurs Internet**

Il est difficile de contrôler les fournisseurs d’hébergement de sites Internet puisqu’Internet ne connaît pas de frontières. Ainsi, une compagnie d’hébergement basée aux États-Unis ou en Europe peut très bien fournir des services à un citoyen québécois qui décide de mettre en ligne du matériel pornographique.

Par contre, cela ne justifie pas pour autant qu’il ne faille rien faire pour changer les choses. Les fournisseurs de services d’hébergement de sites Internet qui tolèrent ou n’exercent pas de surveillance adéquate des sites qu’ils hébergent doivent changer leur mentalité. C’est ce qui fait dire à des représentants des forces policières que l’idée d’un code de conduite appliqué efficacement pour ces hébergeurs devrait être considérée.

---

### **Recommandation :**

**« Inciter les fournisseurs en hébergement Internet à ne pas tolérer les sites déviants et à les dénoncer aux autorités en appliquant un code de conduite »**

---

On note que le Manitoba et l’Alberta ont mis de l’avant des initiatives sérieuses afin d’obliger les fournisseurs en hébergement Internet à déclarer les sites déviants. Il faut clairement se donner une ligne de conduite afin de nous assurer que personne ne tolère des comportements qui encouragent la délinquance sexuelle.

---

**Recommandation :**

**« Mettre en place un 911 Web »**

---

Il faut alors emboîter le pas aux autres provinces canadiennes et obliger les fournisseurs en hébergement Internet à ne pas tolérer les sites déviants et à les dénoncer aux autorités en instaurant un code de conduite. Compte tenu de l'importance grandissante d'Internet en tant que véhicule de communication, il faut aussi à tout prix mettre à la disposition des jeunes Québécois des outils de dénonciation Web. Une initiative pancanadienne a déjà été tentée et fonctionne assez bien. Elle demeure toutefois assez méconnue au Québec. Il faut faire la promotion d'un tel outil en ligne qui pourrait être pris en charge par l'escouade de cybercrime de la Sûreté du Québec. La mise en place d'un « 911 Web » québécois devient l'outil le plus utile pour que les jeunes soient plus vigilants et avertis.

## **L'augmentation des effectifs policiers**

L'augmentation des effectifs de l'escouade de cybercrime semble aller de soi. Cette question fait l'unanimité chez toutes les personnes rencontrées. La cybercriminalité sexuelle est un phénomène qui prend de l'ampleur et qui peut même favoriser le passage à l'acte chez le délinquant sexuel. Partant de ces constats, il faut impérativement faire une lutte efficace à ce qui est en voie de devenir un fléau.

Le milieu policier est catégorique : le nombre de dossiers reliés à la cybercriminalité sexuelle a explosé au cours des dernières années, mais le nombre d'effectifs n'a pas suivi. Selon le coordonnateur du module de cybercrime de la SQ, si les ressources matérielles sont acceptables, les ressources humaines, en revanche, posent un grand problème. Les policiers ne suffisent plus à la demande pour le traitement des données. Les quelques personnes qui travaillent spécifiquement dans ce domaine au Québec ne peuvent

effectuer le même travail que leurs homologues ontariens, beaucoup plus nombreux. Il serait alors à propos de s'inspirer largement de ce modèle et de créer une escouade intégrée pour le cybercrime, composée d'un nombre bien plus important d'effectifs. Cette escouade intégrée pour le cybercrime serait appuyée par des procureurs de la couronne spécialisés dans ce domaine.

---

**Recommandation :**

**« Augmenter les budgets et les effectifs de l'escouade de cybercrime de la Sûreté du Québec, créer une escouade intégrée et former des procureurs spécialisés en cybercrime sexuel »**

---

Comme il n’y a présentement au Québec que 8 personnes qui travaillent au niveau de la patrouille Internet du cybercrime en matière sexuelle, il faut tripler ce nombre par une injection ou une affectation massive de ressources, comme l’a fait l’Ontario il y a deux ans. Une escouade intégrée pour la lutte au cybercrime devrait par le fait même être créée, laquelle exercerait une patrouille plus soutenue et plus large du Web, donnerait de la formation à des procureurs de la couronne spécialisés pour la cybercriminalité sexuelle et finalement veillerait à recevoir les signalements d’un éventuel « 911 Web ».

## **Un registre québécois des délinquants sexuels**

Le registre est de loin la proposition qui a retenu le plus l’attention des citoyens et des différents intervenants rencontrés. Ce qui ressort des commentaires reçus et entendus est qu’il y a une véritable pression citoyenne pour que le registre des délinquants sexuels leur soit accessible. Nous comprenons d’ailleurs très bien les motivations derrière une telle demande : il y a un sentiment d’insécurité largement répandu dans la population face aux agresseurs sexuels.

---

### **Recommandation :**

**« Instaurer un registre québécois des délinquants sexuels, dont une partie serait accessible au public »**

---

Même si la création d’un registre des délinquants sexuels accessible au public n’est pas le moyen ultime pour se protéger de ces criminels, il semble néanmoins que plusieurs intervenants croient que ce serait tout de même un bon moyen. C’est sur ce point que deux courants d’idées se forment. D’un côté, les intervenants sociaux, communautaires et médicaux, sont contre la création d’un registre public. Ils ont peur de stigmatiser

les agresseurs, les isoler et ainsi les rendre plus vulnérables à une rechute. Ils prétendent également que la population, sécurisée par l’accès à ce registre, serait moins vigilante. D’un autre côté, les corps policiers et des victimes plaident à l’effet qu’ils doivent connaître les dangers prévisibles dans leur entourage afin de s’en prémunir.

Nous croyons qu’il est pertinent d’instaurer un registre québécois des délinquants sexuels. Il y a des délinquants qui sont des risques insoutenables pour la population et ce sont eux qui devraient se retrouver sur ce registre public. Donc, les délinquants ayant un potentiel assez élevé de dangerosité et de récidive y apparaîtraient, à la suite d’une évaluation complète et d’une décision d’un juge lors de l’imposition de la sentence, lequel aurait le loisir et la responsabilité de demander à ce que ledit délinquant y figure.

## **Le suivi thérapeutique pour délinquants sexuels en prison**

Comme nous l'avons vu précédemment, il ne se fait que très peu d'activités de thérapie dans le milieu correctionnel au Québec. Les ressources sont insuffisantes et la réhabilitation est pratiquement inexistante.

---

### **Recommandation :**

**« Obliger les délinquants sexuels détenus à suivre une thérapie en prison »**

---

Si les traitements et les thérapies en prison sont une bonne mesure, elles doivent aussi être accompagnées d'un suivi dans la communauté par la suite. Les organismes en réinsertion sociale font un travail remarquable en ce sens et il importe de continuer à les soutenir. Il s'agit de la première phase de réhabilitation d'un délinquant sexuel, avant sa prise en charge dans la communauté. Il est donc clair qu'il faut obliger les délinquants sexuels détenus à suivre une thérapie en prison.

## **Des conditions plus strictes de libérations conditionnelles**

Nous étions et sommes toujours conscients que les conditions d'obtention des libérations conditionnelles vont au-delà de la seule délinquance sexuelle, car elle touche l'ensemble de la criminalité. Sur cette question, le suivi exercé après une libération conditionnelle est trop souvent inadéquat. Tant les représentants du milieu policier que ceux du milieu carcéral nous ont fait des représentations en ce sens : il n'y a pas assez d'agents de probation pour surveiller les criminels bénéficiant d'une libération conditionnelle, ce qui entraîne souvent le non-respect des conditions de libération.

---

### **Recommandation :**

**« Garder des conditions de libération conditionnelle strictes et assurer un meilleur suivi en augmentant le nombre d'agents de probation »**

---

La plupart des professionnels rencontrés ne sont pas vraiment favorables aux libérations conditionnelles pour les délinquants sexuels si elles ne sont pas accompagnées de soins thérapeutiques adéquats. Le processus doit, selon eux, être très rigoureux afin de s'assurer que le délinquant obtient une libération pour les bonnes raisons, et non simplement parce qu'une prison déborde.

Bref, sans traitements adéquats donnés dans les prisons québécoises et sans suivi rigoureux pour s'assurer que les délinquants respectent leurs conditions de libération, il faut se demander si les effets bénéfiques qu'est censée amener une libération conditionnelle sont au rendez-vous.

Si les règles de libération conditionnelle pour les délinquants sexuels sont déjà très strictes, de l'avis de la plupart des groupes et spécialistes rencontrés, elles ne servent à rien s'il n'y a pas un suivi adéquat par la suite. Il faut donc embaucher plus d'agents de probation afin d'assurer une surveillance adéquate de l'ensemble des criminels en liberté surveillée puisque le manque d'effectifs entraîne le bris des conditions de libération et nuit à la sécurité du public. Nous sommes donc d'avis qu'il est nécessaire de garder des conditions de libération conditionnelle strictes et assurer un meilleur suivi en augmentant le nombre d'agents de probation.

## La castration chimique

Après le Registre des délinquants sexuels, c'est cette question qui a le plus retenu l'attention et a fait l'objet d'un nombre élevé de commentaires. D'emblée, nous constatons qu'une telle mesure ne pourrait se faire que suite à une évaluation rigoureuse et complète d'un délinquant sexuel par un spécialiste afin de déterminer exactement le profil de l'agresseur.

---

### Recommandation :

**« Castration chimique comme condition de remise en liberté pour certains délinquants sexuels, suivant l'évaluation d'un médecin »**

---

Cela dit, et comme les professionnels nous l'ont fait remarquer, la castration chimique n'est pas une panacée. Elle constitue un moyen comme un autre d'assurer un meilleur contrôle d'un délinquant sexuel à risque de récidive qui a de la difficulté à contrôler ses pulsions. De l'avis des experts, la castration chimique doit également être accompagnée d'un suivi rigoureux afin de garantir que le traitement soit bel et bien suivi par le délinquant.

Nous avons avancé l'idée, lors de la consultation, que la castration chimique devienne une condition de remise en liberté pour les délinquants sexuels qui devraient recevoir un traitement de ce genre. Dans l'ensemble, les intervenants rencontrés, tant du milieu policier que professionnel, y voient là une bonne initiative. Quelques réticences parviennent des groupes communautaires qui ne veulent pas que cela devienne une mesure de fausse sécurité et qui soulignent que cela devrait toujours se faire avec le

consentement de la personne. Nous tenons compte de ces mises en garde, tout en rappelant que notre motivation première est d'assurer la sécurité du public.

## **L'imposition de peines plus sévères ou minimales**

Il se dégage de notre consultation que plus de sévérité est demandée de la part des citoyens en ce qui concerne les crimes à caractère sexuel. Les représentants du milieu policier ont d'ailleurs corroboré la perception que les agresseurs sexuels se voient donner des sentences peu exemplaires et peu dissuasives.

---

### **Recommandation :**

**« Imposer des peines plus sévères et demander des peines minimales pour les criminels sexuels »**

---

Les organismes communautaires et les professionnels rencontrés assurent aussi qu'ils sont en faveur d'un renforcement des règles, en autant que cela soit accompagné d'une réhabilitation adéquate. Ils reconnaissent que la justice est plus sévère qu'il y a 10 ans envers les agresseurs sexuels, mais qu'elle pourrait l'être encore davantage.

Bref, l'idée de sentences minimales pour les crimes sexuels semble avoir fait son chemin. Il faut lancer un message clair et fort pour reconnaître les crimes à caractère sexuels comme étant graves et que, d'autre part, cela doit s'accompagner d'une véritable réhabilitation commençant en milieu carcéral et se poursuivant dans la communauté.

Il y a une nécessité de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il impose des peines minimales pour les crimes sexuels. Également, une plus grande sévérité dans les peines imposées par notre système de justice permettra à la population d'être plus en sécurité et aux intervenants en matière de délinquance sexuelle de profiter de plus de temps pour procéder à la réhabilitation du criminel.

## **La réhabilitation**

Comme il en a déjà été largement question, la réhabilitation doit accompagner les mesures plus sévères qui sont demandées. Malheureusement, non seulement ne sommes-nous pas assez sévères contre les crimes à caractère sexuel, les ressources disponibles pour la réhabilitation sont insuffisantes. Il est

possible et souhaitable de faire les deux à la fois afin de protéger la population et de bien préparer le délinquant à réintégrer la société une fois qu’il a purgé sa peine.

---

**Recommandation :**

**« Mettre en place des programmes de thérapie et de réinsertion sociale dans toutes les régions du Québec »**

Il est pertinent de s’intéresser à un programme de thérapie pour chacune des régions du Québec en matière de délinquance sexuelle. Le gouvernement doit prendre l’initiative de former et de mettre en place des ressources suffisantes pour offrir ce genre de services partout au Québec.

---

Une plus grande sévérité dans les sanctions imposées aux délinquants sexuels implique une injection de ressources bien plus grande pour le suivi et la réhabilitation des criminels. Nous faisons ce choix et croyons qu’il faut implanter dans toutes les régions du Québec des programmes de thérapie et de réinsertion sociale qui poursuivront le travail déjà amorcé par les spécialistes dans les centres de détention.

## Conclusion

Tout au long de nos consultations, nous avons cherché des solutions pour mieux lutter contre la délinquance sexuelle. Notre principale motivation était d’aborder ce sujet dans son ensemble afin de faire un travail sérieux, rigoureux et concret. Nous avons pu, par cette consultation, éviter le piège de la facilité et élaborer une série de recommandations pour faire du Québec un milieu de vie sécuritaire pour les familles.

La sécurité de la population importe beaucoup pour l’opposition officielle et c’est pourquoi il était inacceptable pour nous de rester les bras croisés devant un problème aussi important, qu’est celui de la délinquance sexuelle. Compte tenu de la perception populaire amplifiée du problème, du nombre d’agressions qui augmente depuis 10 ans, du manque de ressources pour traiter les délinquants et du très inquiétant effet d’entraînement du Web, il est nécessaire d’agir dès aujourd’hui.

Nous sommes conscients que c’est un grand virage que le Québec doit prendre pour que la délinquance cesse d’augmenter et puisse un jour diminuer. Il faut que le gouvernement revienne à son mandat premier, soit celui de protéger la population. Nous sommes allés sans préjugé voir sur le terrain comment les intervenants, experts et services policiers voient cette problématique. Dans nos recommandations, il n’y a pas de place pour la langue de bois et les convenances politiques. Nous avons agi pour l’avenir et la sécurité de nos jeunes, sans créer de sentiment de fausse sécurité.

Nous souhaitons donc que les recommandations contenues dans ce rapport trouvent une oreille attentive au gouvernement, en attendant que nous puissions nous même les mettre en place. Ce sont des pistes pour un Québec plus sûr, où la sensibilisation et la répression iront de pair afin de lutter efficacement contre la délinquance sexuelle. Il en va de l’avenir des hommes, des femmes et surtout des enfants qui désirent vivre dans un Québec prospère et sécuritaire.

## Liste des 12 recommandations

- Recommandation 1 : Procéder à la vérification systématique des antécédents des personnes travaillant de façon bénévole ou rémunérée, dans un organisme public ou privé, oeuvrant auprès des enfants
- Recommandation 2 : Inciter les fournisseurs en hébergement Internet à ne pas tolérer les sites déviants et à les dénoncer aux autorités en appliquant un code de conduite
- Recommandation 3 : Mettre en place un « 911 Web » québécois
- Recommandation 4 : Mettre en place une vaste campagne de sensibilisation récurrente sur les agressions sexuelles auprès des parents
- Recommandation 5 : Sensibiliser les jeunes aux agressions sexuelles dès le second cycle du primaire
- Recommandation 6 : Augmenter les budgets et les effectifs de l'escouade de cybercrime de la Sûreté du Québec, créer une escouade intégrée et former des procureurs spécialisés en cybercrime sexuel
- Recommandation 7 : Instaurer un registre québécois des délinquants sexuels, dont une partie serait accessible au public
- Recommandation 8 : Obliger les délinquants sexuels détenus à suivre une thérapie en prison
- Recommandation 9 : Garder des conditions de libération conditionnelle strictes et assurer un meilleur suivi en augmentant le nombre d'agents de probation
- Recommandation 10 : Castration chimique comme condition de remise en liberté pour certains délinquants sexuels, suivant l'évaluation d'un médecin
- Recommandation 11 : Imposer des peines plus sévères et demander des peines minimales pour les criminels sexuels
- Recommandation 12 : Mettre en place des programmes de thérapie et de réinsertion sociale dans toutes les régions du Québec

## Liste des rencontres

Rencontre	Organisme ou expert	Personnes rencontrées
1	Madame Sophie Dupont	
2	Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ)	Patrick Altimas, Directeur-général Jean-François Cusson, intervenant
3	Association des policiers et policières provinciaux du Québec (APPQ)	Jean-Guy Dagenais, Président
4	Dr. Édouard Beltrami, médecin-psychiatre et sexologue clinicien en pratique privée	
5	Fédération des policiers municipaux du Québec (FPMQ)	Denis Côté, Président
6	Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM)	Yves Francoeur, Président Martin Viau, Directeur des communications et de la recherche
7	Dr. Michel Campbell, psychologue et sexologue en pratique privée	
8	Module de cybercrime de la Sûreté du Québec	Frédéric Gaudreau, coordonnateur
9	Syndicat des agents de la paix en services correctionnels (SAPSCQ)	Stéphane Lemaire, Président
10	Institut Philippe Pinel	Benoît Dassylva, psychiatre spécialisé André McKibben, criminologue et sexologue
11	Sidaction Trois-Rivières et Catwoman Mauricie	Louise Provost, intervenante
12	Dr Marie-Frédérique Allard, psychiatre à l'Hôpital général de Shawinigan	
13	Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS)	Josée Rioux, Directrice-générale
14	Regroupement des organismes Espace du Québec (ROEQ)	Francine Gagnon, directrice Sylvie Carter
15	Centre Hospitalier Robert-Giffard, Clinique d'évaluation et de traitement des troubles du comportement sexuel	Omer Vilao, chef d'unité Marcel Couture, sexologue Sylvain Faucher, psychiatre Sylvie Pronovost, sexologue Marc-André Lamontagne, sexologue
16	Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD)	Pierre-Hugues Boisvenu, Président
17	Association des directeurs de police du Québec (ADPQ)	Yves Morency, directeur-général
18	Madame Andrée Ruffo	Juge à la retraite
19	Regroupement québécois des CALACS	Carole Tremblay, intervenante et porte-parole Karine Mills, intervenante